

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 30 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil municipal de Varennes en Argonne s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe FOSSEPREZ, le 18 octobre 2021.

ORDRE DU JOUR :

- Valocôme – antenne Free
- SRO rue de Baulny
- Vente de bâtiment
- Vente de parcelles à bâtir
- Achats fonciers
- Plan de financement travaux salles coworking
- Questions et infos diverses

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc TABOUREAUX, Marie THILLY, Pascal BARBORIN, Éric JACQUEMIN, Philippe FOSSEPREZ, Emily COUTY, Claude GAMBINI, Delphine PERIN, Michel GODARD, Denis DROUET, Sonia GUILHEN, Karine BRUGNON, Danielle MAYOT, Anne-Sophie FOUCHARD.

Était absente excusée : Élodie KREBS qui donne procuration à Marie THILLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Karine BRUGNON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture et Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 06 juillet 2021.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter afin de l'autoriser à ajouter une délibération supplémentaire. A l'unanimité, le conseil accepte. Monsieur le Maire commence donc par ce nouveau point.

1) CTA (Chaudronnerie et Tôlerie de l'Argonne) :

Monsieur Trolio Didier, le PDG de l'entreprise CTA, souhaite diversifier ses activités (création d'un atelier de thermolaquage) et souhaite réaliser une extension de ses bâtiments déjà existants. En passant par le biais de la Mairie pour monter son projet, l'entreprise bénéficierait de meilleures subventions.

Le conseil vote **POUR à l'unanimité.**

2) Sous Répartiteur Optique Rue de Baulny :

Dans le but de l'installation régionale de la Fibre Optique, un boîtier sous répartiteur qui permettra de desservir le village devra être installé Rue de Baulny.

Le conseil **ACCEPTE à l'unanimité l'installation.**

3) Vente de bâtiments :

L'entreprise DEVRESSE, actuel locataire du bâtiment communal Rue de Baulny (anciennement alloué à Freddy Mauro), souhaiterait l'acheter. L'estimation est de 45 000€.

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité cette vente.

4) Vente de parcelles à bâtir :

Un promoteur immobilier d'Amnéville, demande l'achat de 2 parcelles à La Reulette (lots 11 et 14) afin d'y construire 4 logements locatifs (2 T3 et 2 T4).

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité cette vente.

5) Valocôme – antenne Free :

La société Valocôme demande la reprise du contrat de location du terrain sur lequel est installée l'antenne Free (en bas du chemin vert).

Le Conseil refuse par 7 voix contre et 6 abstentions.

6) Achat de foncier :

Des petits propriétaires souhaitent vendre des parcelles sur le territoire de Varennes. Elles peuvent intéresser la Commune.

Le conseil ACCEPTE à l'unanimité la négociation de l'achat des parcelles.

7) Plan de financement des salles de coworking :

Les salles de coworking créées à la mairie peuvent prétendre à un double financement : régionale pour l'électricité et la peinture et européen (via le Pays de Verdun) pour le mobilier et l'informatique. Le montant total des subventions (représentant 80 % des dépenses) s'élèvent à 15 539 € ; le coût total des dépenses s'élevant à 19 424 € et le reste à charge représentant 20 % des dépenses soit 3 885 €.

8) Questions et informations diverses :

- Achat du véhicule utilitaire électrique : accord des demandes de subventions qui s'élèvent à 28 500€. Le reste à charge pour la commune s'élève à 4 500 €.

- Vidéoprotection : La préfecture a validé l'installation après 1 an d'attente. Les différentes subventions accordées couvrent 80% du coût. Le reste à charge de la commune s'élève à 12 000 €.

- Aménagement du centre de Varennes : La commune a fait appel à la CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour monter un projet.

- Fontaine : un devis va être demandé pour la remise en état.

- La protection du périmètre de captage des eaux provenant des sources des Sept Fontaines et des Précipices va être mise en place en vertu de la récente déclaration d'utilité publique. Le coût de l'étude s'élève à 19 300 €, dont 15 440 € subventionnés par l'Agence de l'eau.

- À la suite du départ de Claire Lucas à la Maison médicale, la commune recherche une nouvelle orthophoniste.

- La procédure pour le projet de construction rapide du nouveau groupe scolaire incluant le collège et l'école primaire va être lancée prochainement. Rappel : les travaux doivent être terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2023. Plusieurs constructeurs spécialisés dans ce type de construction rapide ont été consultés. Un jury composé d'élus et d'architectes indépendants rendra sa décision en janvier prochain.

- S'agissant du projet de la future délocalisation de l'EHPAD à l'entrée de Varennes (sur la route de Boureuilles en face de la gendarmerie), l'enquête publique concernant la modification de la carte communale arrive à sa phase finale. Deux réclamations ont été déposées auprès du commissaire enquêteur qui devrait rendre ses conclusions avant fin janvier.

- Monsieur le Maire fait part au conseil de plusieurs incivilités (vol dans le potager partagé, vol de livres dans la boîte aux livres à la Vigne des Côtes, dépôt sauvage d'ordures ménagères).

- La vente d'une coupe de bois a rapporté cette année 43 800 €, soit 15 800 € de plus que prévu.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire
Philippe FOSSEPREZ